

Le Loiret (45)

L'Economie Sociale et Solidaire (ESS) est définie par la loi ESS comme « **un mode d'entreprendre et de développement économique adapté à tous les domaines de l'activité humaine** ». Les entreprises faisant parties du périmètre ESS sont **les associations, les coopératives, les mutuelles, les fondations et les entreprises commerciales de l'ESS** car ayant une **utilité sociale**. C'est une économie ancrée dans les territoires ayant pour principe **la gestion démocratique, la non-lucrativité individuelle et l'utilité collective**.

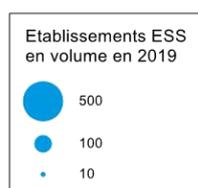
Les chiffres clés de l'emploi

L'ESS représente **10,6% des établissements employeurs***. **9,7% des personnes salariées*** sur le Loiret travaillent dans des entreprises de l'ESS. Le territoire métropolitain d'Orléans rassemble à lui seul **60% des salariés ESS** du département et **50% de ses établissements ESS**.

Les quatre secteurs* les plus dynamiques sont :

- L'Action Sociale notamment les activités liées à l'Aide par le Travail et l'Hébergement médicosocial et social ;
- Les Activités Financières et d'Assurance
- L'Enseignement ;
- Le secteur des Services.

Implantation des établissements de l'ESS



*Source : Observatoire de la CRESS Centre-Val de Loire d'après INSEE FLORES 31/12/2019

	Nombre de salariés ESS	Part des salariés ESS	Nombre établissements employeurs de l'ESS	Part des établissements employeurs de l'ESS
Orléans Métropole	14 900	10,1%	1 110	11,7%
Loiret	24 211	9,7	2 164	10,6%
Centre-Val de Loire	92 694	10,6%	8 803	10,9%

*Source : Observatoire de la CRESS Centre-Val de Loire d'après INSEE FLORES 31/12/2019